



LE POINT DE VUE

de **Laure Kaltenbach**
et **Olivier Le Guay**

Faire de la créativité une cause nationale

Tous les discours des plus hautes autorités de l'Etat inscrivent l'acte d'entreprendre comme une cause nationale. Chiche, monsieur le Président ! Le Forum d'Avignon, dont la 6^e édition se tient du 21 au 23 novembre, lance un appel pour que l'investissement créatif soit intégré au périmètre du crédit d'impôt recherche (CIR).

La première fois que Walt Disney chercha à vendre la licence de son Mickey Mouse, le responsable chargé de la transaction tenta d'estimer le temps passé par le dessinateur pour en fixer le prix. Cet abîme d'incompréhension sur l'estimation d'une création, toute TPE créative artistique l'a ressentie au moment de remplir les bordereaux fiscaux du crédit d'impôt recherche (CIR).

Même si, depuis février 2012, une instruction fiscale permet désormais aux entreprises de délimiter le périmètre de leurs activités de R&D, elles concernent essentiellement des investissements matériels (dotation amortissements biens et bâtiment, personnels, fonctionnement...). Seule exception « créative » : les dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections exposées par les entreprises du secteur textile-habillement-cuir. Le Forum d'Avignon revendique l'élargissement de la notion d'investissement créatif à la création ! Qu'ils soient investis dans le design ou dans l'écriture d'un prototype – qu'il s'agisse des lignes d'un meuble, objet, logo ou celles d'un scénario (de cinéma, théâtre, fiction, ou d'un jeu vidéo), cette démarche créative productive de sens et de valeurs, doit être reconnue par l'administration au

même titre que la R&D industrielle, fruit des mêmes conditions d'inventivité, d'interdisciplinarité et de travail collaboratif. Les enjeux sont immenses, les retombées aussi. Cette reconnaissance de l'apport de la créativité dans la valeur ajoutée des produits et des services d'aujourd'hui doit, bien évidemment, être acceptée et reconnue de façon claire par les services fiscaux. Elle est déjà valorisée par les financiers !

L'investissement créatif doit être intégré au périmètre du crédit d'impôt recherche.

L'idée serait de créer un système d'avance remboursable sur fonds privé.

Encore un effort, donc ! Apple a conçu son développement dans l'investissement créatif et protège même son identité créative, faisant condamner Samsung pour plagiat esthétique.

Le système d'avance remboursable sur fonds privés déplace le CIR sur l'investisseur. L'intégration de certaines phases créatives du cinéma ou du jeu vidéo a montré la voie. Pour être opérant et efficace – sans faire appel à la trésorerie d'un Etat exsangue –, les modalités du CIR pour les jeunes entreprises innovantes pourraient être délocalisées (validation à travers les DRAC, par

exemple), être lisibles (des instructions fiscales clairement définies et des dossiers courts) et permettre un effet d'entraînement – voire multiplicateur – de l'investissement privé. Le mécanisme le plus vertueux que suggère le Forum d'Avignon, à charge aux parties prenantes de l'affiner, est un système d'avance remboursable sur fonds privé. La charge de la preuve de l'investisseur culturel ne doit pas être apportée par les créateurs mais par leurs investisseurs, qui eux disposent des ressources humaines et juridiques pour bénéficier des CIR. Effet vertueux collatéral, le dispositif conforterait la structuration des investissements en projets et des circuits de financement.

Soutenir l'entrepreneuriat passe non par davantage de subventions, mais par la mise en place par les pouvoirs publics des conditions intellectuelles, culturelles et scientifiques locales permettant une véritable mobilisation pour la valorisation de l'actif créatif immatériel. Jusqu'à présent, celle-ci pose des questions techniques délicates d'évaluation et d'amortissement, n'étant pas corrélée à une valeur de marché. Il faut compter sur l'aiguillon fiscal pour surmonter cet écueil. Il en va de l'avenir de nos jeunes entreprises créatives ! En effet, l'innovation et la création ne s'opposent pas, elles se complètent. Pour le meilleur.

Laure Kaltenbach et Olivier Le Guay sont respectivement directrice générale et responsable éditorial du **Forum** d'Avignon dont la 6^e édition se tient du 21 au 23 novembre.